



## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 avril 2022

Date de la convocation : 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Lay s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie de Lay.

### Ordre du Jour

- 1- Achat terrain cimetière ;
- 2- Avenant convention assainissement ;
- 3- Subvention Région pour des « arceaux vélos » ;
- 4- DM Budget communal chapitre 67 ;
- 5- Convention santé au travail ;
- 6- Questions diverses.

### Présents :

Fernand BERCHOUX, Sandrine BLEIN, Jean-Christophe GUILLON, Myriam CORTEY, Leitia BERNICAT, Maryline PANENC, Jean-Marc GIRAUD, Pierre SALAZARD, Jocelyn JUNET, Jean-Pierre BUCCO, Hervé PONTILLE

Absents : Carole IAFRATE, Paula RODRIGUES, Nicolas PONTILLE, Michel PATUREL

### Pouvoirs déposés :

Carole IAFRATE à Leitia BERNICAT  
Paula RODRIGUES à Jean-Christophe GUILLON  
Nicolas PONTILLE à Myriam CORTEY  
Michel PATUREL à Jean-Marc GIRAUD

Secrétaire élu pour la séance : Jocelyn JUNET

### - Approbation procès-verbal -

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 17 mars 2022.

### - Achat terrain cimetière -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux urgents de consolidation du mur d'enceinte du cimetière ont dû être engagés. Un remblayage a donc été réalisé contre ce mur par une entreprise. Pour la réalisation des travaux, la commune a dû empiéter sur un terrain privé parcelle B375 – appartenant à la SCI CHAMBERT-LOIR – CUNY.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit acquérir cette bande de terrain. Après passage d'un géomètre sur place, il s'avère que la commune doit faire l'acquisition de 893 m<sup>2</sup> de terrain. Après discussion avec le propriétaire, il a été convenu d'acheter ce bien au prix de 0.56 euros du m<sup>2</sup> soit un coût de 500 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité l'acquisition d'une bande de terrain de 893m<sup>2</sup> de la parcelle B375 pour un montant de 0.56 Euros du m<sup>2</sup> soit un montant total de 500 Euros.

**- Avenant convention assainissement STEP Le Tanneur -**

M. le Maire rappelle qu'une convention a été établie en 2014 avec Saint Symphorien de Lay pour la construction de la station d'épuration du Tanneur. Or une incohérence entre la convention signée et les sommes versées à la mairie de Saint Symphorien de Lay a été relevée en début d'année. Après avoir recalculer les différents éléments de cette convention, il s'avère que nous avons versé 1671.57€ en trop à la commune de Saint Symphorien de Lay. Un rattrapage sera donc effectué sur le versement de l'échéance de 2022 et un avenant à la convention doit être rédigé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un avenant à la convention assainissement avec la mairie de Saint Symphorien de Lay pour la STEP du Tanneur.

**- Subvention Région pour l'installation « d'arceaux vélos » -**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la création d'une subvention par la Région pour l'installation d'arceaux à vélos dans les communes.

Ces installations seront subventionnées à 100% dans la mesure où elles sont disposées à moins de 50m d'un abribus et à 80% dans le cas contraire.

En revanche, l'arceau à vélo doit disposer de 2 points d'attache par vélo (cadre et roue) et non un seul.

M. le Maire présente au Conseil municipal différents modèles éligibles à la subvention afin de choisir celui à installer dans la commune et propose également de statuer sur les différents lieux d'installation.

Lieux proposés :  
- Terrain de La Forest (4)  
- Croix Blanche (3)  
- Jardin Public (4)  
- Place de l'Eglise (4)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- DECIDE de faire une demande de subvention auprès de la Région pour l'installation de 15 arceaux vélos dans la commune.

**- DM Budget Communal – Chapitre 67 -**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6748 : Autres subventions exceptionnelles	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise la décision modificative sus-décrite, sur le budget communal de l'exercice 2022.

## **- Convention santé au travail -**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le CDG42 dispose d'un service optionnel « Pôle Santé au Travail ».

La commune adhère jusqu'à présent à « Santé au Travail Loire Nord » pour un coût de 87 € HT par salarié avec une surfacturation de 87€ HT pour chaque salarié arrivé en cours d'année.

En cas d'adhésion au « Pôle Santé au Travail » du CDG42, le coût serait de 95€ HT par salarié ; en revanche, aucun surcoût ne sera demandé pour un agent arrivé en cours d'année ; la régularisation se fait en début d'année suivante lors de la déclaration annuelle des effectifs.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que chaque salarié doit bénéficier d'une visite d'information et de prévention au minimum tous les 5 ans, ce qui n'est actuellement pas le cas. Les agents de la commune sont très rarement convoqués.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de souscrire à la convention d'adhésion du pôle « Santé au travail » du CDG42.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents de confier au pôle « Santé au Travail » du centre de Gestion de la Loire le suivi médical des salariés de la commune.

## **- Questions Diverses -**

**MAISON JACQUETTON :**

Les travaux avancent toujours bien et les délais sont respectés. Le restaurant scolaire est bientôt terminé et les logements sont en phase d'isolation. Les travaux de raccordement à l'eau, au gaz, à l'électricité et à la fibre ont été effectués.

M. le Maire propose au Conseil de venir voir l'avancée des travaux lors du prochain Conseil Municipal.

**TRAVAUX DANS LE VILLAGE :**

Jérôme et Joël ont réalisés plusieurs travaux récemment :

- Chemin piéton sur une portion des allées => plus propre et plus facile d'entretien pour eux ;
- Table pique-nique pour le Jardin du Lavoir ; une deuxième devrait être réalisée aux allées ;
- Travaux de rafraîchissement du logement au-dessus de la boucherie (peinture)

**PROCHAINES ANIMATIONS DANS LE VILLAGE**

- Repas du CCAS : Samedi 30 avril 2022 à la salle communale.
- Voeux de Printemps : Vendredi 6 mai 2022 à 19h30 à la salle de la Forest
- Fête en Lay : Samedi 21 mai à partir de 13h30
- Après-midi récréative CCAS : Vendredi 1<sup>er</sup> juillet
- Barbecue du Comité des Fêtes : Samedi 11 juin

L'ordre du jour étant parcouru, la séance est levée à 22h30 .

M. le Maire, Jean-Marc GIRAUD



